



PROCES VERBAL SEANCE du 27 juillet 2026

Présents à l'ouverture de la séance : Dominique ANCEY, Marc MUSCAT, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Daniel BELLEGARDE, Xavier ANGLES, Brigitte NEF, Valérie DJOUADI, Gaëtan BELLANCA, Jean Marie POUWELS Bernard MONTOYA Brigitte NEF,

Pouvoirs

Pascale VERNHES à Marc MUSCAT
Isabelle FENOUILLERE à Valérie DJOUADI
Anne Blanc à Bernard MONTOYA
Mary-Jane ROUSSEL à Brigitte NEF
Magali HERNANDEZ à Gaëtan BELLANCA
Silvère BENALI à Natacha BENALI

Absente : Emilie LEBOUCHER

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35 et constate le quorum.

Elle propose la nomination du secrétaire

Monsieur Muscat est désigné comme secrétaire de séance.

1-Approbation PV du 25 juin 2026

Vu le CGCT et les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que le Conseil municipal doit approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 25 juin 2026

Madame le Maire en donne lecture.

Le Conseil municipal, ouï le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le PV du Conseil municipal du 25 juin 2026 ainsi présenté

UNANIMITE



2-Attribution marche de prestation de « Gestion et animation des temps périscolaires, méridien, extrascolaire, centre de loisirs sans hébergement (ALSH) des 3/12 ans

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les dispositions régissant les marchés publics applicables à l'établissement ;

Vu la procédure de passation engagée pour la conclusion d'un marché public de services d'un montant supérieur au seuil européen de **216 000 € HT** ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le Procès Verbal de la CAO en date du mardi 21 juillet

Considérant que la procédure de consultation a été menée conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Considérant que l'offre présentée par la société Loisirs, Educations et Citoyenneté Grand Sud (LEC) a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection prévus dans les documents de la consultation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **D'ATTRIBUER** le marché public de services relatif à l'animation et la gestion des temps périscolaire, méridien, extrascolaire et centre de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans à l'association Loisirs Education et citoyenneté , pour un montant de 113 156.23 euros annuel pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

- **Autorisation de signature**

D'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes, pièces et avenants nécessaires à son exécution, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

.

UNANIMITE

Mme le Maire explique que la LEC a obtenu plus de point, notamment en valeur prix.

Mme B.NEF : peut être qu'il faudrait changer les points attribués à la valeur prix car la valeur technique, sécurité des enfants est importante lors du prochain marché – 50/50 par exemple

Mme Le Maire acquiesce

Mme le Maire explique que la LEC a été retenue mais qu'un courrier recommandé a été envoyé suite au constat de quelque manquements

V. Djaoudi demande lesquelles

Mme le Maire explique qu'une animatrice a notamment mis des photos d'enfants sur les réseaux sociaux, faute grave. Il a donc été demandé qu'elle ne soit plus sur la structure. La Directrice a quelques pbs de postures professionnelles qui ont été soulevés

M. Muscat explique qu'une mise au point sera faite lors du début d'année pour bien fixer les attentes de la Mairie et un suivi dans l'exécution

B. Montoya : faut assurer un suivi et envoyer des courriers au long de l'année quand cela ne va pas

Mme Le Maire : si l'exécution ne correspond pas, le contrat sera dénoncé

G. Bellanca : je suis alpagué dans la rue en raison du prix de l'eau

Mme le Maire : nous avons communiqué et le GA aussi pour expliquer la situation. Il n'est aujourd'hui plus possible de faire des travaux. Mais le prix reste tout de même moins cher au niveau régional

G. Bellanca : Gadagne ?

Mm le Maire : Gadagne est plus cher, Montoux est par exemple à 6 euros



B. Montoya : que font alors Véolia et Suez

Mme le Maire rappelle que ces sociétés délégataires n'ont le suivi que du fonctionnement- l'investissement est assuré par le Grand Avignon, et l'augmentation du tarif ne concerne que cette partie

Elle a conscience que l'augmentation est un peu brutale

M.MUSCAT : il aurait fallu prendre la décision avant et ainsi avoir une augmentation progressive, mais les élus du mandat précédent ne l'ont pas souhaité

Secrétaire de Séance
Marc MUSCAT

Président
Dominique ANCEY



